

(1)

(N° 60.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 10 MAI 1880.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de loi portant règlement définitif du Budget de l'exercice 1875.

(Voir les N^{os} 129 et 133, session 1879-1880, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. BISCHOFFSHEIM, Vice-Président, TERCELIN, WILLEMS, le Baron
BETHUNE et LAMMENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi portant règlement définitif du Budget de l'exercice 1875, a été adopté, le 5 mai 1880, par la Chambre des Représentants, à l'unanimité des membres présents.

En présence du rapport lucide et approfondi présenté à la Chambre, votre Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres, a jugé qu'il n'y avait aucune observation nouvelle à ajouter à ce travail, et a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
JULES LAMMENS.

Le Vice-Président,
J.-R. BISCHOFFSHEIM.